

Pôle des affaires juridiques et institutionnelles
paji@u-bourgogne.fr

Le Président de l'Université de Bourgogne,

- **Vu le Code de l'Éducation**
- **Vu les statuts de l'UFR des Sciences de Santé**

– ARRETE –

Article 1

Madame le professeur Dominique CHULIA, est nommée administratrice provisoire de la circonscription Pharmacie pour l'année universitaire 2017-2018.

Article 2

Le Directeur Général des Services de l'Université de Bourgogne et la Responsable Administrative de l'UFR des Sciences de santé sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié sur le site internet de l'université et transmis à la Rectrice, Chancelière de l'Université de Bourgogne.

Dijon, le 12 septembre 2017

Le Président de l'Université de Bourgogne,



Alain BONNIN

Copies :

Mme Dominique CHULIA – administratrice provisoire de la circonscription Pharmacie
M. Frédéric HUET – Doyen de l'UFR des Sciences de santé
Mme Christine TOURNAY-DUPONT – Responsable Administrative de l'UFR des Sciences de santé
Agence comptable
Pôle Finances
Service marchés et achats
Pôle RH (SPE / BIATSS)
Pôle des affaires juridiques et institutionnelles
Rectorat
Publication sur le site internet de l'université de Bourgogne